



Commune de Labrousse
3 place de la Fontaine
15130 LABROUSSE

Envoyé en préfecture le 31/10/2025
Reçu en préfecture le 31/10/2025
Publié le
ID : 015-211500855-20251030-DEL_2025_29-DE

Département

CANTAL

Arrondissement

AURILLAC

Canton

VIC-SUR-CERE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LABROUSSE**

Séance du 30 Octobre 2025

Délibération n° DEL_2025_29

Nombre de conseillers :

En exercice : 14

Présents : 12

Votants : 12

L'an deux mille vingt-cinq, le trente du mois d'octobre, le Conseil Municipal de la commune de Labrousse dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle de réunion de la mairie 3 place de la fontaine 15130 Labrousse, sous la présidence de Monsieur Gérard PRADAL, Maire.

Date de la convocation du Conseil : 20 Octobre 2025

Présent(s) : AURATUS Eric, BRUEL Marcel, CHASSAGNE Chrystel, DAUDE Thierry, LAMOUREUX Nicolas, OUSTRY Michel, PRADAL Gérard, PUYBOUFFAT Delphine, THER Benoit, TOURLAN Anne, NOËL Géraud, MALGOUZOU Nathalie,

Absent(s) : AMARAL Emmanuelle, BADUEL Sébastien,

Secrétaire de Séance : OUSTRY Michel,

Objet de la délibération : EMPRUNT FINANCEMENT REHABILITATION ANCIENNE MAIRIE EN LOGEMENT

DELIBERATION

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a consulté un établissement bancaire pour obtenir un prêt de 150 000 € pour financer les travaux de réhabilitation de l'ancienne mairie et logement.

Mr Le maire présente au conseil les différentes propositions présentées par le Crédit Agricole Centre France.

DECISION

Après analyse des offres, afin de financer les travaux de réhabilitation de l'ancienne mairie et logement.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

DECIDE :

- de contracter auprès du Crédit Agricole Centre France un prêt de 150 000 € (cent cinquante mille euros) émis aux conditions suivantes :

Durée : 15 ans soit 180 mois

Taux : fixe 3.39 % l'an

Echéances : trimestrielles / capital constant

Frais : 225 €

Le Conseil Municipal inscrit la dette au budget.

Monsieur le Maire est chargé de signer le contrat et tous les documents se rapportant à cette décision.

Pour : 12
Contre : 00
Abstention : 00

Emis et rendu exécutoire le : 30 octobre 2025
Reçu en préfecture le : 31 octobre 2025
Publié ou notifié le : 3 novembre 2025

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme :
En Mairie le, 30 octobre 2025

Le Maire
Gérard PRADAL



Le secrétaire de séance
OUSTRY Michel